L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 4 JUILLET.

FEUILLETON

LE CRIME DU CAPITAINE.

ROMAN

PAR M. LOUIS REYNAUD.

DEUXIEME PARTIE.

VIII

Resté seul avec Renée, M. de Brucourt tomba lourdement sur ses genoux et, sans oser regarder en face, il dit:

—Pardon! pardon! Tu dois me mépriser, me haïr!

Elle essaya de surmonter la douleur déchirante qu'elle éprouvait, l'horreur profonde qui s'était emparée d'elle, et, d'un geste relevant son père, elle lui dit:

—Je vous en supplie, pas de vaines paroles. Notre situation serait intolérable. Le temps presse. Je ne vous méprise ni ne vous hais, je vous plains. Je me plains, moi, d'être mêlée innocente à ces turpitudes....

—Oh! dis, dis, faut-il tuer cet homme? —Ajouter un crime à tous les autres et sans nous sauver, car la déposition adressée au procureur impérial parviendra à sa destination si le prince meurt!....

Brucourt poussa un gémissement.

—Que faire? que faire?

—Je vais vous le dire, moi! repondit fiévreusement Renée. Il faut fuir.

—Avec toi?

—Non! seul!

—Moi, partir! Pour aller où?

—Pour vous soustraire aux poursuites dont le prince vous menace, pour me laisser ma liberté d'action.

Et comme il paraissait ne pas comprendre, elle reprit:

—Mon père, veuillez écouter attentivement ce que je vais vous dire. Le prince, après vous avoir effrayé par la vue de Mme Sophie folle, vous a renvoyé près de moi. Vous étiez venu pour essayer encore de m'arracher à ses mains, et vous avez une fois de plus constaté votre impuissance en face de lui, puisque vous avez consenti à essayer votre influence sur moi, à m'engager à l'épouser.

—Oh! je te jure que j'ai agi comme un perdu sous l'empire de la peur. Ma tête n'est pas encore bien solide. Après l'enlèvement, je suis resté bien malade durant trois jours. Lisbeth a cru que j'allais mourir. Ne t'étonne donc pas si j'ai eu la faiblesse d'obéir au prince. Et puis, la pensée que j'allais te revoir!....

—Qu'importe le motif qui vous a guidé? La vérité, c'est que vous êtes venu me dire: "Ma fille, cède à cet homme pour me sauver!"

—C'est vrai, murmura Brucourt.

—Eh bien, je ne céderai pas.

—En effet, je comprends. Si tu m'eusses aimé encore, tu aurais cédé. Mais tu ne m'aimes plus et je ne veux pas, tu le penses sans doute ainsi, le sacrifice qu'on te demande.

—Que je vous aime ou non, mon père, je suis incapable d'un dévouement semblable. Si le mariage n'était qu'une liaison platonique, laissant à chacun des époux la liberté de son cœur et de son corps, j'aurais pu consentir; mais me donner à cet homme que je hais, m'exposer à devenir la mère de ses enfants, oh! jamais. Ce serait un déshonneur, et l'honneur de la femme ne peut être compris au nombre des choses qui peuvent, un jour donné, se donner par dévouement.

—Et alors tu m'abandonnes!

—Ayez un peu de patience. Non, je ne vous abandonne pas. Je veux, au contraire, vous sauver, mais sans me perdre. Je vous ai demandé de partir. Oui, expatriez-vous. Allez-vous-en dans un lieu où la justice de votre pays ne puisse vous atteindre. Quand je vous saurai loin, j'agirai: je saurai fuir cette maison, retrouver Daniel, l'épouser, et chercher auprès de lui, non le bonheur, car il y aura toujours du sang entre nous, mais le moyen de réparer, en exauçant tous ses vœux, en l'enrichissant, tout le mal que vous lui avez fait. Que le prince alors vous dénonce, s'il veut. Peut-être il ne le sera pas. En tout cas, vous et moi nous serons hors de ses mains.

—Mais tu me condamnes à vivre sans toi, à ne plus te voir.

Renée baissa la tête sans répondre.

—Ah! oui, je comprends, reprit douloureusement Brucourt. Je ne suis plus ton père, mais un criminel auquel tu ne tiens plus que parce que tu portes son nom et qu'il ne peut être déshonoré sans qu'il en rejaillisse quelque chose sur toi. Oh! mon Dieu! mon Dieu!

Et il tomba, tout en larmes, à genoux au milieu de la salle.

—Je n'ai rien dit de semblable, mon père!

—Mais tu le penses! Et cependant, si tu savais que, lorsque je commis ce crime, je n'étais animé par aucune ambition personnelle! Je voulais m'enrichir, pour qui! si ce n'est pour toi. Je rêvais pour ma fille une dot opulente, une éducation de grande dame, tout le bonheur que donnent la fortune et le luxe. Oui, c'est pour toi;

Renée se redressa superbe d'indignation.

—Ah! ne parlez pas ainsi. Pour moi! pour moi! dites-vous. Mais vous ne m'aimiez donc pas! ou vous étiez fou! Eh quoi, pour me donner la fortune, vous vous exposiez à me laisser un nom infâme! Ainsi, c'est donc vrai; vous ne biez pas! Vous avez reçu les confidences d'un mourant. Vous en avez odieusement abusé; vous avez voulu étrangler sa fiancée, puis le feu à une maison, causé la mort de deux serviteurs, volé une fortune, et le mobile de ces actions monstrueuses, c'était moi! Ah! mais l'amour paternel est donc aveugle ou barbare!

Elle s'arrêta, brisée. Brucourt n'osait plus ouvrir la bouche. Renée reprit bientôt d'une voix plus douce:

—Il ne faut pas dire que c'est pour moi que vous avez tué, volé! Non, je ne vous demandais rien. J'étais inconsciente, je n'ai pas été votre complice. Ne dites pas que c'est pour moi. Cela n'atténue en rien le crime. C'est l'aggraver, au contraire.

Elle s'arrêta encore.

—Agirez vous selon mon désir? demanda-t-elle ensuite. Comprenez vous que, dans ce péril extrême, il ne saurait y avoir un parti meilleur que celui que je propose?

—J'obéirai. Je partirai! répondit-il avec amertume.

—Quand?

—Ce soir, demain, que sais-je? Je ne prendrai que le temps d'adresser des ordres à mes hommes d'affaires, afin qu'après mon départ les embarras ne naissent pas autour de toi. Pourrai-je partir du moins avec la conviction que tu m'aimes encore?

Le cœur de Renée fit explosion.

—M'appartient-il donc de vouloir vous aimer ou de ne pas vouloir? Vous êtes mon père. Suis-je libre de faire taire mon cœur, d'oublier ce passé joyeux où j'ai grandi, vous adorant? Ne me demandez rien. Ne cherchez pas à approfondir l'horreur de notre position mutuelle. Allons au plus pressé, c'est-à-dire à ce qui doit conjurer le péril qui nous menace tous les deux.

Elle n'avait pu lui répondre autrement. D'ailleurs, les reproches, la malédiction même de sa fille, l'auraient moins châtié qu'il ne l'était en ce moment, en présence de cette adorable enfant tombée aux mains d'un infâme, sans qu'il pût rien, lui son père, pour sa défense. Son cœur était cruellement déchiré, et son trouble tel, qu'il ne pouvait, en cette heure horrible, arrêter d'autre projet que celui que sa fille venait de lui faire adopter. Il se leva enfin. Il allait sortir. Renée le retint encore.

—Avez-vous vu Daniel de Maldrée?

Il secoua la tête. On se rappelle, en effet, que lorsque, après l'enlèvement de sa fiancée, Daniel s'était rendu au château de Brucourt, le baron avait perdu connaissance et n'avait pu voir le jeune homme, qui était aussitôt parti pour Paris avec Jabin.

—Il faudrait lui apprendre que je suis ici, objecta Renée.

—Mais le lui apprendre, c'est lui révéler l'impuissance où je suis de te délivrer. Il voudra en connaître la cause.

—Ne vous montrez pas vous-même. Faites-lui savoir par Lisbeth que je suis ici. Il croira ou que vous êtes toujours hors d'état de venir à mon aide ou occupé à me chercher ailleurs. Je ne veux pas vous compromettre, mon père: je voudrais, au contraire, enfuir si profondément l'horrible secret que personne, jamais....

Elle n'acheva pas sa phrase, et jamais Brucourt n'avait expié plus cruellement son forfait. Il sentait, en dépit des efforts de Renée pour dissimuler ses impressions, qu'il était pour elle un objet de pitié, sinon de mépris, qu'il avait perdu tout droit à son amour et que, sa fille vivante, il ne goûterait pas le bonheur d'être père.

—Avant de quitter la France, ajouta Renée, vous laisserez vos instructions entre les mains de Lisbeth, ainsi qu'un acte dans lequel vous déclarerez consentir à mon mariage avec Daniel. Vous indiquerez la dot que vous m'accordez.

Elle vit sur le visage de son père un signe d'étonnement.

—Ce n'est pas pour moi que je demande une dot, ce n'est pas pour moi que je veux être riche; c'est afin d'avoir la possibilité de restituer à Daniel, en déguisant sa femme ou autrement, la part de votre fortune qui lui appartient.

Brucourt baissa la tête sans répondre. Renée continua:

—En me quittant, vous allez retrouver le prince. Il voudra sans doute connaître ma décision.

—Que répondrai-je?

—Répondez qu'il ne doit pas désespérer de me fléchir; que, d'après ce que je vous ai dit, vous avez lieu de croire que je reviendrai sur ma décision.

—Quoi! tu reviendrais!....

—Je ne veux rien, sinon que vous répétiez mes paroles. Ajoutez que les bons traitements seuls auront raison de moi. Ce qu'il me faut en ce moment, c'est le moyen de tromper les impatiences du prince et de vous laisser le temps de fuir, de mettre l'Océan entre lui et vous.

—Si mon départ doit hâter ta délivrance, dans vingt-quatre heures je serai à l'abri de toutes poursuites.

Ils n'échangèrent pas d'autre parole. Brucourt gémissant, n'ayant pas, dans le repentir et dans le châtiment, l'énergie qu'il avait eue dans le crime. Renée, grave, froide, dut se faire violence pour accepter le baiser que son père déposa sur son front. Elle le regarda sortir: il était comme un désespéré. Mais lorsqu'elle fut seule dans sa chambre, elle éprouva comme un immense déchirement de tout son être et fondit en larmes.

IX

Peu de jours après les événements qui viennent d'être racontés et dont nous devons, pour l'intelligence de ce qui va suivre, suspendre un moment le récit, Daniel de Maldrée et Jabin étaient assis dans une chambre de l'hôtel dans lequel ils étaient descendus, situé au quartier Latin.

Depuis qu'ils étaient à Paris, c'est en vain qu'on s'était mis à la recherche de Renée de Brucourt. Ils avaient laissé le baron malade au château, en compagnie de Lisbeth, et, de ce côté, ils n'avaient pu avoir aucun renseignement propre à les mettre sur la trace de la jeune fille.

Portant avec eux des soupçons sur le prince Bedleben, qu'il croyait capable d'avoir enlevé Renée, Daniel voulut connaître sa demeure. Il chercha même à arriver jusqu'à lui. Mais le jour où il le demanda, on lui répondit que le prince serait absent jusqu'à la fin de l'hiver.

—Eh quoi! se demanda-t-il en tremblant, aurait-il entraîné Renée hors de France, en Russie, peut-être? Oh! j'irai jusque là!

Mais, quelques jours après, traversant l'avenue des Champs-Elysées, il vit au fond d'un petit coupé qui remontait rapidement vers l'arc-de-triomphe, le prince Bedleben.

—Il est arrivé, pensa-t-il, ou peut-être n'était-il pas parti?

Il se présenta de nouveau à l'hôtel du prince. On lui fit la même réponse qu'à sa première visite.

—Vous mentez! s'écria-t-il furieux. Vous mentez! Dites à votre maître que je saurai bien le retrouver.

A dater de ce moment, il se mit en faction à la porte de l'hôtel, tous les soirs, à partir de sept heures. Il étudia les lieux autant qu'il le pouvait faire. Accompagné de Jabin, il fit le tour des murs élevés qui défendaient le jardin.

—Renée est là, pensa-t-il, mon cœur me le dit.

Il fut sur le point d'aller à la préfecture de police dénoncer le prince comme retenant, au mépris de tout droit, une jeune fille qui ne voulait pas de lui. Il n'osa le faire. Il savait que le prince, en dépit de sa réputation, avait des relations, une grande influence. Il lui serait facile de nier les faits qu'alléguerait Daniel de Maldrée, et, à supposer qu'une visite domiciliaire eût lieu chez lui, plus facile encore de cacher Renée à tous les yeux.

(A continuer.)

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS,

No 182, Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv 74—1 an

---

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS:

ARISTIDE GERARD	Président
EMILE DEBUYS	Vice-Président
DUSUAU HALPHEN	Secrétaire
ULGER LAUVE	Trésorier

BUREAU DES DIRECTEURS:

Jules Tuyes, Jean Langles, Alphonse Tertrou, Danville L. Kernion, P. Cyprien Ricard, Wm. B. Schmidt, Chas. Nathan, Emile DeBuys, Aristide Gerard.

COMITÉS:

Organisation—E. DeBuys, J. Tuyes, C. Nathan. Finances—A. Tertrou, J. Tuyes, D. L. Kernion. Terres et Fermes—A. Tertrou, D. L. Kernion, P. C. Ricard. Magasins co-opératifs—W. B. Schmidt, E. DeBuys, J. Langles. Réglements—E. DeBuys, J. Tuyes, Charles Nathan.

BUREAU DE L'ASSOCIATION: Triangle Building, au pied des rues Canal et Commune. 10 déc—1m

---

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL.

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$100,572 06
Sur les risques d'incendie	80,039 98	
Sur les risques maritimes	14,363 80	
Sur les risques de rivières	6,123 28	100,572 06
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	25,256 64	
Sur les risques maritimes	6,835 07	
Sur les risques de rivières	1,180 11	33,271 72
		67,300 40
Moins cent remis aux as	7,215 04	
Taxes	7,920 77	
Réassurances	6,705 49	
Loyer	3,250 27	
Primes retournées	1,091 69	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	16,090 68	41,373 94
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874		$25,886 44
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		66,009 20
Prêts sur gages		42,817 02
Effets pour primes à courte échéance		17,761 60
Actions de banque et autres actions		86,439 11
Biens fonciers		17,551 51
Primes en voie de perception		16,410 96
En banque		24,422 99
Total de l'actif		$275,886 69

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi ce 18 mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public. 19 mai—1m No. 140, rue Gravier

---

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ.................. $500,000

DIX-HUITIEME ÉTAT ANNUEL. Année 1873.

Montant des primes de l'année	280,627 58	
En moins—risques non expirés et primes remboursées	61,850 98	
Montant net des primes		$227,297 6
Escompte et intérêt		44,087 2
		$271,354 8
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$153,159 77	
Dépenses générales et taxes	22,173 21	
Réserve et dividende sur actions	68,814 70	
		$244,147
Bénéfice net		$277,071 1
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:		
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	$	
En caisse et primes en voie de recouvrement	55,565 88	
Total de l'actif		$600,352

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $10,000 prises du montant net des primes de l'année, et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comme un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY.
B. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT MCGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à ses bureaux, No 62 de la rue du Camp, coin Commercial Alley. 25 janv

---

Compagnie d'Assurance TEUTONIA, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif.............................$796,434 50

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	A. Eimer Bader,
N. A. Baumgarden,	E. F. Del Bondio
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. R. Gogreve,	Hy. Haller,
Sigmund Katz,	L. H. Keller,
Louis Lanshardt,	Theo. Lilienthal,
C. H. Miller,	J. Rickert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt	H. Seig,
Isaac Scherck,	Louis Schwartz,
F. W. Schwartz,	J. H. Wilderman,
H. Wassenbach,	J. Keller.

5 oct—1an

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne partiront comme suit de New-York:

WASHINGTON, [illegible] juillet.
VILLE-DE-PARIS, [illegible] juillet.
LAFAYETTE, [illegible] août.

PRIX DU PASSAGE [illegible]: Première cabine, [illegible]; Seconde cabine, [illegible].

[illegible]

GEO. MACKENZIE, Agent, 55 Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent. nov—4m Gallier Court, Lettre H. N. O.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, [illegible] service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glascow et New York, savoir:

STATE OF LOUISIANA,	2500 tx.	capt.	Stewart
STATE OF MINNESOTA,	2500 ..	capt.	Hamilton.
STATE OF ALABAMA,	2500 ..	capt.	Hunt.
STATE OF PENNSYLVANIA,	2500 ..	capt.	Brace.
STATE OF VIRGINIA,	2500 ..	capt.	Sadler
STATE OF GEORGIA,	2500 ..	capt.	Cooper.
STATE OF NEVADA,	2500 ..	......	
STATE OF FLORIDA,	2500 ..	......	
STATE OF DAKOTA,	2500 ..	......	

Les steamers de cette ligne partent de la Nouvelle-Orléans pour Liverpool, directement, toutes les trois semaines.

[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à A. K. MILLER & CO., Au No 30 de la rue Carondelet. Agents.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier.

Départ:

	De Brême.	Nlle-Orléans.
Strassburg..	15 sept.	17 oct.
Frankfurt....	29 ..	31 ..
Hannover....	13 oct.	14 nov.
Koeln........	27 ..	28 ..

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres .... $130 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres .... $130 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres .... $50 en or.
Entrepont ....

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, 8 août—1 an Au No 42 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeois-Américains.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie: Gellert, Capt. Wilson. Vandalia, Capt. Franzen. Saxonia, Capt. Nelson.

—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
"Vandalia."			
Janv. 31	Fév. 3	Fév. 67	Mars 11/14
"Gellert."			
Mars 14	Mars 17	Mars 21	Avril 22

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane et à Cherbourg (éventuellement au Havre), pour embarquer des passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, ou à Hambourg: Première Cabine, $[illegible]; Entrepont, $[illegible].

Du Havre, de Hambourg, de Southampton, à la Havane ou à la Nlle-Orléans: Première Cabine, $[illegible]; Entrepont, $[illegible].

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Hâvre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'au lieux de destination pour du fret expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordement sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à WILLIAMS, RUFFETI & CIE, Agents-Généraux, Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61, Broadway, New York.

F. BROMBERG, Mobile, Agents pour le Passage. 8sept—1an

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER.
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer GEO. WASHINGTON, J. Whitehead, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI 4 juillet, à 8 A. M.

Passage..................... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à: ALFRED MOULTON, mai—1an Rue Conversion, No 6.

Compagnie d'Assurances Mutuelles de la Louisiane.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Signé sous serment, pardevant moi, ce 28 mars A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, No 140 de la rue Gravier.

Directeurs élus en février 1874.

Chas. Briggs,	H. M. Benedict,
Ant. Carrière,	Thos. H. Hunt,
Geo. A. Fosdick,	Chs. Benedict,
E. Brugier,	D. Jamison,
P. Anderson,	B. S. Howard,
A. Freriche,	Edward Toby,
Geo. W. Dunbar,	Wash. Marks,
Geo. W. Hynson,	William Knox,
Henry J. Voss,	W. S. Bailey,
H. Marquese,	J. R. Livaudais,
Chas. Weidner,	A. E. Miller,
A. Loeser,	Hugh Murphy,
Joseph Williams,	J. A. Pass,
Chas. Lafitte,	Allen Wastie,
Rudolph Sieg,	H. E. Bryant,
W. C. Black,	R. R. Dean,
	John S. Wallis.

AUX MAITRES DE POSTE.

[illegible]

Excursion du 4 juillet.

Pour l'autre bord du Lac—Un théâtre seulement.

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Le steamer très-bon marcheur et à haute pression CAMELIA, Capitaine Wm. Hanover,

partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, SAMEDI MATIN, 4 juillet, à l'arrivée du train de sept heures et demie du chemin de fer Pontchartrain. Le steamer sera de retour le soir de même jour, à temps pour le train de sept heures et demie.

Le prix du passage est de $1: aller et retour. Il y a un restaurant et une buvette à bord.

C. M. SORIA, Agent, 1 juil— Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

VAPEURS.

Au Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Service de la Malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans et Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer de marcheur et à haute pression CAMELIA, Capitaine Hanover.

[illegible]

C. M. SORIA, Agent, 15 mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Excursions du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Le beau steamer très bon marcheur, CAMELIA, Capt. Wm. Hanover, fera régulièrement une excursion le DIMANCHE et le MERCREDI, à Mandeville, Lewisburg et Madisonville, à dater du DIMANCHE, 9 mai, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et sera de retour à la Nouvelle-Orléans le soir du même jour, à temps pour le train de 7 heures et demie. Prix du passage (aller et retour) $1.

CORRE M. SORIA, Agent. Aux Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union. 12 mai.

Pour Grand Ile—Jours de départ, les MARDIS et les SAMEDIS [illegible].

Le beau steamer à vapeur [illegible], capitaine W. T. Bochman, commis L. Walden.

Partira régulièrement, ainsi qu'il est ci-dessus. Les voyageurs prendront le train qui part à sept heures du matin et le steamer au "Bayou du Bayou des Allemands." [illegible]

Whitney & Co., Angle des rues Magazine et Natchez, [illegible]

C. A. WHITNEY & CO. 6 juin—1m

OPELOUSAS.

Paquebot régulier du Mercredi. Pour Washington, Port Barré, Leonville, Sthmaport, Churchville et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau neuf BERTHA, d'un faible tirant d'eau, capitaine H. [illegible]

1 juil—1m No 136 de la rue Gravier.

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur B. L. HODGE, capt. V. E. Benasco; commis, Jasper Mulberry. Partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: Il quittera Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES [illegible]

E. O. MELANCON, No. 30 de la rue Conti. 16 mai—6m

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

[illegible] LIZZIE HOPKINS, [illegible]

B. RIVET, 16 juill—1an No 30 rue Conti.

Pour la Côte—au dessous de la ville.—Départ tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la Station de la Quarantaine, Burns, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur MARY IDA, capitaine A. J. Ruiz; J. L. Boyd et F. E. Barry, commis; partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS et JEUDIS de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 9 mai—1m

---

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 29 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent.
Dividende sur le surplus.............5 ..
Dividende sur primes remboursées...15 ..

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Allen,	J. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. D. Hill,
J. Bloom,	Jas. B. Langhier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. O. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mallen,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. H. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson,
Lucien J. Doize,	Frederick Wing,
J. A. Dennison,	C. W. Wood,
Fred. Ernest,	Louis A. Wiltz,
Benjamin Gorson,	T. S. Waterman.

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Senatobee,

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix complet des Chaudières ainsi que des GRILLES [illegible]

B. F. LAVILLEBEUVRE, [illegible]

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Tonti et Villeré, Nlle-Orléans.

[illegible]

ACHETEZ VOS

CIGARES, CIGARETTES & TABACS

Chez ED. L. ZELL, à l'angle des rues Canal et Carondelet,

NOUVELLE-ORLEANS.

P.O. Box 374.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

[illegible]

On and after May 31, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows:

EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 A. M.

COAST ACCOMMODATION TRAIN, DAILY (except Sunday) at 3:15 p. m.

Through night express daily, at 9 p. m.

Arrive:

Coast Accommodation (daily except Sunday) at 9:25 a. m.

Express and Mail daily at 2 p. m.

Through night Express, daily at 11 p. m.

The 9 p. m. express train will stop only at regular [illegible] stations between here and Ocean Springs.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Cincinnati.

Office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

S. H. SCRANTON, General Superintendent. R. P. SMITH, General Passenger Agent.

LIGNE DE MOBILE.

[illegible]

A partir du 31 Mai 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.

TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAINS, (tous les jours, excepté le dimanche) à 3:15 p. m.

Express de nuit tous les jours à 9 heures p. m.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Le train d'agrément, (tous les jours, excepté le dimanche) à 9:25 a. m.

Express et malle, tous les jours, à 2 h. P. M.

Express de nuit, tous les jours à 11 h. p. m.

Le train express de 9 h. p. m. n'arrêtera qu'aux stations [illegible] régulières entre la Nlle Orléans et Ocean Springs.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charleston.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

R. P. SMITH, Agent-Général pour les Passagers.

S. H. SCRANTON, Surintendant-Général. 11 déc 1m

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue du Calliope).

DEPARTS.	ARRIVÉES.
Malle......... 1 00 P. M.	Malle......... [illegible]

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars, derrière jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général.

Great Jackson Route.

(From Calliope street Depot.)

DEPART.	ARRIVE.
Mail......... 5:00 P. M.	Mail......... 8.25 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. April 26

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

L'extrémité du chemin, en ville, est située à l'ancien dépôt, rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour... 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans... 15 cents. Pour le cocher... [illegible]

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	6 heures A. M.
[illegible]	[illegible]

Les Dimanches un train partira toutes les demi heures, de 2 heures de l'après-midi. Un train part de la ville tous les dimanches matin à 4 heures.

Les passagers qui désirent s'arrêter doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

S. H. SCRANTON, Surintendant-Général. navril—6m

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Jackson tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et pourra expédier les PASSAGERS qui partent à 8 heures A. M.

[illegible]

GEO. PANDELY, [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser au pied des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret après 6 heures.

27mai—1m CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

[illegible]

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique,

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

[illegible]

ARTICLE I.

[illegible]

ARTICLE II.

[illegible]

ARTICLE III.

[illegible]

ARTICLE IV.

Capital, Actions, Etc.

Le capital de cette Société sera de CINQ CENT MILLE PIASTRES, [illegible] CINQUANTE PIASTRES [illegible] DIX PIASTRES [illegible]

ARTICLE V.

Transfert d'actions.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

Limite de la responsabilité des actionnaires.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

Corporations comme actionnaires.

[illegible]

ARTICLE X.

Conseil de Direction.

[illegible]

ARTICLE XI.

Premier Conseil de Direction et Inventaire. Corps d'officiers.

[illegible]

JULES TUYES, EMILE DE BUYS, JEAN LANGLES, ALPH. TERTROU, CHARLES NATHAN, P. CYPR. RICARD, ARISTIDE GERARD, W. B. SCHMIDT, DANGEVILLE L. KERNION.

A. GERARD, Président. EMILE DE BUYS, Vice-président. DUSUAU HALPHEN, Secrétaire. ULGER LAUVE, Trésorier.

[illegible]

ARTICLE XII.

Election de Directeurs.

[illegible]

ARTICLE XIII.

Sous-directeurs.

[illegible]

ARTICLE XIV.

Devoirs des Officiers.

[illegible]

ARTICLE XV.

[illegible]

ARTICLE XVI.

[illegible]

CHARTE.

[illegible]

ARTICLE XVII.

Etat annuel. Fonds de réserve. Dividendes.

[illegible]

ARTICLE XVIII.

Liquidation.

[illegible]

L'original est signé:

A. GERARD, E. DE BUYS, D. L. KERNION, A. TERTROU, J. TUYES, P. C. RICARD, CHARLES NATHAN, W. B. SCHMIDT, J. LANGLES.

A. LA PICE, C. LE GARDEUR, Jr. } Témoins

A. PITOT Jr., notaire public.

[illegible]

Nlle-Orléans, 1 décembre 1873.

G. DARCANTEL, Député de l'enregistreur.

Pour copie conforme, A. PITOT Jr., Notaire public. (L. S.)

Charte Amendée DE LA New-Orleans Mutual Insurance Company

(Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.)

actuellement la

New-Orleans Insurance Co.

(Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans)

ETAT de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. [illegible]

ARTICLE I.

[illegible] NEW-ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY [illegible] NEW-ORLEANS INSURANCE COMPANY. [illegible]

ARTICLE II.

[illegible]

ARTICLE III.

[illegible]

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

W. B. SCHMIDT, H. BILTENBERGER, [illegible], PLACIDE FORSTALL, [illegible], GEORGE URQUHART, [illegible], AD. SCHREIBER, [illegible], [illegible], J. TUYES.

ARTICLE IX.

[illegible]

ARTICLE X.

[illegible]

ARTICLE XI.

[illegible]

ARTICLE XII.

[illegible]

Original signé

J. TUYES, Président, J. W. HINCKS, Secrétaire, S. CHALARON, A. CAPDEVIELLE.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 3 avril, 1874.

G. DARCANTEL, Député Enregistreur.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. 7 avril—1m

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

R. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Directeurs:

[illegible]

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

[illegible]

Articles d'Incorporation.

ARTICLE I.

[illegible] "THE ST. [illegible] MUTUAL AID ASSOCIATION (BARRACKS AND VERSAILLES)" (ASSOCIATION D'ASSISTANCE MUTUELLE DE ST-MAURICE—CASERNES ET VERSAILLES). [illegible]

ARTICLE II.

[illegible]

ARTICLE III.

[illegible]

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

AMEDEE DUCATEL, Notaire.

[illegible]

JOHN MCPHELIN.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] CHARLES ROMAN, [illegible] LA SALAMANDRE, [illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

[illegible]

CHARLES ROMAN, Président.

L. M. DUCROS.

[illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

[illegible]